

Programme annuel de bourses de la Direction de la recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval

Description du programme

Le programme de bourses de la Direction de la recherche universitaire de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval a pour but de favoriser le développement de la recherche en apportant une aide financière aux étudiants et étudiantes gradués, aux stagiaires postdoctoraux et aux moniteurs cliniques du Centre de recherche.

En fonction du budget disponible, la direction de la recherche détermine chaque année le nombre de bourses, leur valeur ainsi que les dates du concours.

La Direction de la recherche allouera pour l'année 2023 une somme maximale de 133 000 \$ répartie en bourses de 2^e ou 3^e cycle, soit un montant de 12 000 \$ (1000 \$ / mois) pour la maîtrise et 15 000 \$ (1 250 \$ / mois) pour le doctorat. Selon la qualité des dossiers reçus, le comité évaluateur se réserve la possibilité d'attribuer un maximum de deux bourses dans les catégories de stagiaire postdoctoral et moniteur de recherche clinique (Fellow) 20 000 \$ chacune (1 667 \$ / mois). Cette année, il y a 4 bourses à la maîtrise, 3 bourses au doctorat, 1 bourse au stage postdoctoral et 1 bourse au moniteur clinique.

Les récipiendaires seront sélectionnés par un comité scientifique parmi les étudiants et étudiantes qui auront soumis une demande. La bourse doit débiter au début des sessions (mai 2023, septembre 2023 ou janvier 2024) pour un maximum d'une année. Les récipiendaires devront fournir une preuve de fréquentation de l'Université Laval à temps complet (minimum de 12 crédits/session) pour toute la durée de la bourse. Si les récipiendaires ne fournissent pas cette preuve de fréquentation à temps complet, le versement de la bourse cessera.

Les candidatures seront également évaluées par le comité selon leur niveau d'étude le plus élevé. À titre d'exemple, un moniteur de recherche clinique ou un stagiaire postdoctoral inscrit à la maîtrise sera évalué dans la catégorie « stagiaire postdoctoral » ou « moniteur de recherche clinique ».

Cette année, les étudiant(e)s qui se verront octroyer une bourse et qui termineront au premier rang dans la catégorie maîtrise ou au 1^{er} et 2^e rang dans la catégorie doctorat recevront la bourse Desjardins (13 500 \$ à la maîtrise et 16 500 \$ au doctorat). Les récipiendaires de la bourse Desjardins devront se présenter au banquet lors des journées scientifiques pour recevoir leur certificat honorifique.

Le programme de bourses Jean G. Dumesnil

Ces bourses ont pour but d'apporter un support financier aux étudiant(e)s œuvrant au Centre de recherche de l'Institut et inscrits aux programmes de maîtrise, doctorat ou stagiaire postdoctoral / moniteur clinique (Fellow) **et dont le projet de recherche porte sur l'échocardiographie et/ou les maladies valvulaires cardiaques. Pour être admissibles à ce concours, les étudiant(e)s devront se situer à l'intérieur du 20 % des premiers candidats selon les rangs établis par le comité.** Le comité évaluateur a le dernier mot sur les évaluations. En cas de doute sur la portée du projet, les membres du comité d'évaluation pourront se référer à un chercheur de l'axe de cardiologie, expert dans le domaine de l'échocardiographie et/ou des maladies valvulaires cardiaques délégué par le directeur de l'axe de cardiologie.

Le programme de bourses Jean G. Dumesnil, avec la participation d'un fonds dédié de la Fondation IUCPQ, allouera une bourse complète dans chacune des 3 catégories suivantes : un montant de 12 000 \$ (1 000 \$ / mois) pour la maîtrise, 15 000 \$ (1 250 \$ / mois) pour le doctorat et 20 000 \$ (1 667 \$ / mois) dans la catégorie de stagiaire postdoctoral / moniteur clinique (Fellow). Cette année, il y a une possibilité 1 bourses à la maîtrise, 1 bourses au doctorat, 1 bourse au stage postdoctoral et 1 bourse au moniteur clinique pour le programme de bourses Jean G. Dumesnil.

Les récipiendaires seront sélectionnés par un comité scientifique parmi les étudiants(e)s de qui auront soumis une demande. La bourse doit débiter au début des sessions (mai 2023, septembre 2023 ou janvier 2024) pour un maximum d'une année. Les récipiendaires devront fournir une preuve de fréquentation de l'Université Laval à temps complet (minimum de 12 crédits/session) pour toute la durée de la bourse. Si les récipiendaires ne fournissent pas cette preuve de fréquentation à temps complet, le versement de la bourse cessera.

Admissibilité

Une candidature ne sera plus admissible à l'obtention d'une bourse destinée à la poursuite d'études supérieures dans le même niveau que celui pour laquelle elle a préalablement obtenu une bourse.

Tout étudiant ou étudiante de l'Université Laval qui présente un projet de recherche **et qui ne reçoit aucune bourse externe.**

L'étudiant(e) doit être supervisé par un chercheur de l'Institut qui effectue au **moins 75 %** de ses activités de recherche à l'Institut. Les étudiants codirigés par les chercheurs de l'Institut et que leur directeur principal n'est pas chercheur à l'Institut ne sont pas admissibles à ce concours.

Tout étudiant(e) admissible à l'obtention d'une bourse d'un autre organisme subventionnaire doit soumettre une demande à au moins un de ces organismes. Lorsqu'une bourse externe est obtenue, différentes situations peuvent s'appliquer :

- Si le montant de la bourse externe est inférieur à la bourse du Centre de recherche, l'étudiant peut refuser la bourse externe ou obtenir un complément de la part du Centre de recherche jusqu'à concurrence du montant maximum autorisé par le Centre pour son niveau d'étude (à condition que l'organisme externe accepte les compléments) ;
- Si le montant de la bourse externe est supérieur ou équivalent à la bourse du Centre de recherche, l'étudiant doit accepter la bourse externe et aucun complément ne sera versé par le Centre de recherche ;
- S'il y a lieu, toute autre situation pourra être analysée par la Direction de la recherche universitaire en collaboration avec le président du comité d'évaluation.

Critères d'évaluation

Deux comités, composés de trois chercheurs chacun, seront responsables d'évaluer les demandes :

- Comité 1 – Maîtrise et stagiaire postdoctoral
- Comité 2 – Doctorat et moniteur de recherche clinique

Selon la qualité des dossiers reçus, le comité évaluateur se réserve la possibilité d'attribuer une bourse par catégorie parmi tous les étudiant(e)s admissibles ou de reporter le montant disponible à l'année suivante pour une ou plusieurs catégories. **La décision des comités est sans appel.** Le classement de chaque candidat(e) sera transmis lors de l'envoi de la lettre de réponse.

Les **principaux** critères d'évaluation sont :

- Performance académique (relevé de note et reconnaissances (prix, distinctions et bourses obtenus)) ;
- Performance scientifique (conférences, présentations, publications) ;
- Travail, responsabilité et implication de l'étudiant (enseignement, encadrement, assistantat, bénévolat, projets communautaires, engagements citoyens et associatifs, organisation d'évènement) ;
- Qualité et pertinence du projet en fonction des objectifs du Centre de recherche.

Pondération :

	Maîtrise	Doctorat	Stagiaire postdoctoral	Moniteur de recherche clinique
Performance académique	30 %	10 %	10 %	10 %
Performance scientifique	30 %	50 %	50 %	50 %
Travail, responsabilité et implication de l'étudiant	10 %	10 %	10 %	10%
Qualité et pertinence du projet	30 %	30 %	30 %	30 %

Modalités de présentation de la demande

La demande doit être soumise **par courrier électronique** à secretariat.direction@criucpq.ulaval.ca.

Toute candidature ne répondant pas aux critères et transmise dans un autre format que le PDF sera automatiquement rejetée.

L'ordre des documents est indiqué ci-dessous et doit être respecté. Le fichier doit être transmis en format PDF et en un seul document.

- 1- Le formulaire de demande de bourse complété
 - Données relatives au candidat
- 2- La description du projet
(Marges à 2,54 cm, caractère Times New Roman, 12 points, simple interligne, maximum 3 pages)
(2 pages de texte et 1 page de références seulement);
 - Le titre du projet ;
 - La description du projet (dans cet ordre):
 - Rationnel (Clarté et cohérence de la problématique de recherche) ;
 - Hypothèses et objectifs (Clarté des hypothèses et objectifs) ;
 - Méthodologie (Pertinence de la méthodologie) ;
 - Perspective (Perspectives et contributions à l'avancement des connaissances)
 - Références
- 3- Le curriculum vitae (**maximum 3 pages**);
- 4- Les relevés de notes des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles (numérisés);
- 5- Une lettre de motivation de l'étudiant (peut inclure la description du parcours professionnel, brève analyse de la faisabilité du projet pendant la durée de ses études, de quelle façon les fonds de la bourse pourront contribuer à sa carrière, autres informations pertinentes)
(Marges à 2,54 cm, caractère Times New Roman, 12 points, simple interligne, maximum 2 pages);

Les pages excédants le nombre limite alloué ne seront ni lues ni prise en compte par les évaluateurs.

ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE BOURSES	
3 octobre 2022	Lancement du programme
4 novembre 2022, 16h	Date limite de dépôt des candidatures par courriel
7 novembre – 9 décembre 2022	Période d'évaluation
Janvier 2023	Envoi des lettres de réponse aux candidat(e)s
Fin avril 2023	Validation des listes de candidat(e)s ayant reçu des bourses externes
1 ^{re} semaine de mai 2023	Début des versements aux récipiendaires

[Adopté par le comité de coordination de la recherche universitaire le 01.10.01- Révisé 01.10.02, 10.10.03, 12.10.04, 21.09.05, 02.10.2006, 04.10.2007, 30.11.2010, 15.10.2012, 01.10.2014, 10.09.2015, 06.09.2016, 11.09.2019, 16.09.2020, 15.09.2021, 14.09.2022]